

aussi était-il en très bonne odeur, n'eût été l'affaire qui lui est survenue.

« Pour ce qui est des monastères nous y avons reçu bien de l'amitié et trouvé beaucoup de choses pour nos desseins, entre autres deux épîtres et un traité non imprimés de saint Augustin, savoir une épître *ad Mercatorem* dont saint Augustin parle lui-même dans quelqu'un de ses ouvrages. C'est ce Marius Mercator dont le P. Garnier fait imprimer les ouvrages. L'autre est adressée à Boniface et la troisième pièce est un commentaire en trois livres sur les Cantiques. Il faudra encore un peu d'examen pour savoir s'il est de saint Augustin, au moins son nom y est-il bien marqué dans le manuscrit qui porte huit cents ans.

« J'ai trouvé aussi le traité de Ratramne *de Corpore et Sanguine Dei*, qui n'est autre que celui de Bertram, quoique en veuille dire le P. Paris dont je viens de voir un livre sur ce sujet pour attribuer ce traité à Jean Scot et sur la créance des Grecs touchant l'Eucharistie. Son livre est intitulé : *La créance de l'Église grecque touchant la Transsubstantiation défendue contre la réponse du ministre Claude au livre de M. Arnauld*, auquel est jointe une dissertation touchant le livre de Bertram qu'il veut être de Jean Scot, contre la réponse qu'un ministre de Charenton avait faite à sa dissertation qui est à la fin d'un des livres de M. Arnauld.

« J'ai aussi trouvé le nom de l'anonyme qui est imprimé dans l'*Historia Gotesalii* du P. Cellot et le traité que cite cet anonyme, qui n'est autre que Herigerus, abbé de Lobes, qui est mort en 1005. Mais je vous prie de ne point divulguer ceci jusqu'à quelque temps, c'est-à-dire le nom de l'auteur de ce traité, car peut-être ferai-je un petit livre sur cette matière et il sera bon que cette petite découverte soit nouvelle. J'excepte néanmoins Monseigneur le cardinal